

Besançon, le 12 MAI 2017

PÔLE SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT URBANISME ET GRANDS PROJETS URBAINS
Direction Urbanisme Opérationnel

Objet : demande de renseignements

Affaire suivie par : JM.LARTAUD
Courriel : secretariat.urbanisme@besancon.fr
Tél. 03 81 61 51 21
V/Réf. :
N/Réf. : JML/VMS - 170489

Monsieur Georges MEYER
Les Petites Brosses
NEVOY
45500 GIEN

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 23 février dernier concernant la possibilité d'installer votre lieu de culte sur une parcelle située chemin des Vallières et cadastrée KZ 42 et 43, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- La localisation en zone A du Plan Local d'Urbanisme n'est pas incompatible avec l'installation d'un équipement collectif privé et je ne vois donc pas d'objection à ce que votre église s'installe sur ce terrain,
- Le local permettant l'exercice de votre culte est considéré comme un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) et à ce titre, son installation devra faire l'objet d'une demande de permis de construire sur laquelle les commissions d'accessibilité et de sécurité seront consultées,
- Les constructions en place et celles à venir devront donc faire l'objet d'une demande de permis en régularisation.

Mes services se tenant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
Par délégation,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme, Aménagement
Urbain et Grands Travaux




Nicolas BODIN

Département Urbanisme

Affaire suivie par : Léa VITTOZ

N/Réf : 18.0233

Tél : 03 81 61 51 22 – 03 81 87 89 10

topo@grandbesancon.fr

M. WELTY CHARLES

7 CHEMIN DES VALLIERES A PORT-DOUVOT

25000 BESANCON

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire

Besançon, le mardi 19 juin 2018

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Le Maire de la ville de BESANCON soussigné certifie¹ que le ou les immeubles suivants :

Cadastrés : **KZ n°42-43**

Appartenant à : **M. MORENO MAIKA**

Portent : **le n° 7 Chemin des Vallières à Port Douvot**

Il est obligatoire et nécessaire (pour différents services dont ceux de secours) d'identifier clairement votre numéro d'adresse, aussi une plaque de numérotation vous est gracieusement donnée à l'accueil de la Mairie au 2 rue Mégevand de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire
L'adjoint délégué à l'urbanisme
Nicolas Bodin



N. Bodin

¹ Ce certificat de numérotage vaut justificatif d'adresse auprès des différents services publics (impôts, ramassage des déchets...) ou entreprises de services (électricité, gaz, eaux, téléphonie, distribution de courriers...)













31726683747_202...



OK

N° client : 6 015 075 437
Identifiant Internet : JEREMIE.W@LIVE.FR



Document à conserver 5 ans Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675025 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par Internet

<https://www.chaqueenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

A COTE D EMMAUS
CHEMIN DES VALLIERES
25000 BESANCON

Titulaire du contrat

MISSION EVANGELIQUE VIE ET
LUMIERE ,

Votre contrat

N° de client : 6 015 075 437

N° de compte : 4 04 4 028 565 851

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

N° 06 583 936 241 930

• Puissance : 06 kVA

• Base

MISSION EVANGELIQUE VIE ET LUMIERE .
7 CHEMIN DES VALLIERES
25000 BESANCON

Facture du 28/06/2023

N° 31 726 683 747

Electricité (relevé Enedis)	744,09 €
TVA	129,13 €
Paiements déjà effectués	-1 127,37 €

Facture TTC -254,15 €

Montant total
en votre faveur
254,15 €
TTC

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 30/06/2024.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 30 de chaque mois.

Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 254,15€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : MISSION EVANGELIQUE VIE ET LUMIERE
Compte bancaire : FR7610278****10*****101**



EDF SA au capital de 2 094 803 296,50 € - Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75002 Paris Cedex 08 - France R.C.S. PARIS 993 081 317 SIRET 5117 89022 N.I.T.V.A. FR 03 55 62 08 11 317

31726683747_202...



OK

Détail de la facture du 28/06/2023 N°31726683747

Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°02216200583735

			Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA	
Abonnement						
Base - 06kVA - du 01/07/22 au 31/01/23			9,23	65,24	5,5%	
Base - 06kVA - du 01/02/23 au 30/06/23			9,77	48,18	5,5%	
Base - 06kVA - du 01/07/23 au 31/07/23			9,77	9,77	5,5%	
Déduction - Base - 06kVA - du 01/07/22 au 31/07/22			9,23	-9,23	5,5%	
Total Abonnement (dont acheminement 99,47 €)				113,96		
	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Base - 06kVA - du 01/07/22 au 30/06/23	3383 (Enedis)	7476 (Enedis)	4093	0,1419 (1)	580,72	20,0%
Total Consommation (dont acheminement 153,52 €)			4093		580,72	
			Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions						
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			3249	0,00663	21,54	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			4093	0,00148 (2)	6,05	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					21,82	5,5%
Total Taxes et Contributions					49,41	
Total Electricité hors TVA					744,09	

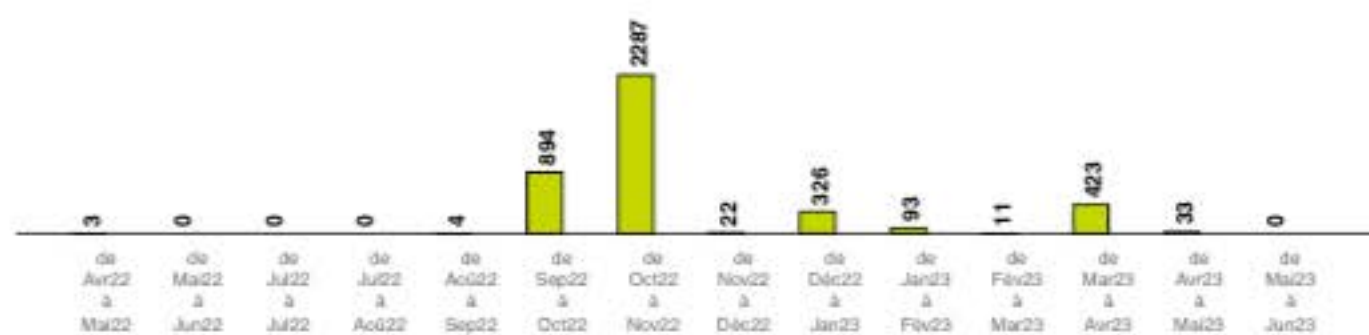
En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 28/06/2023	744,09 €	Montant total -254,15 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 608,31 €	121,66 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 135,78 €	7,47 €	
Total facture TTC du 28/06/2023	873,22 €	
Paiements déjà effectués	-1127,37 €	

Evolution de votre consommation facturée en kWh



Votre consommation en Electricité



40 FAMILLES
AIRE DES
GENS DU VOYAGE

LA MALCONNE

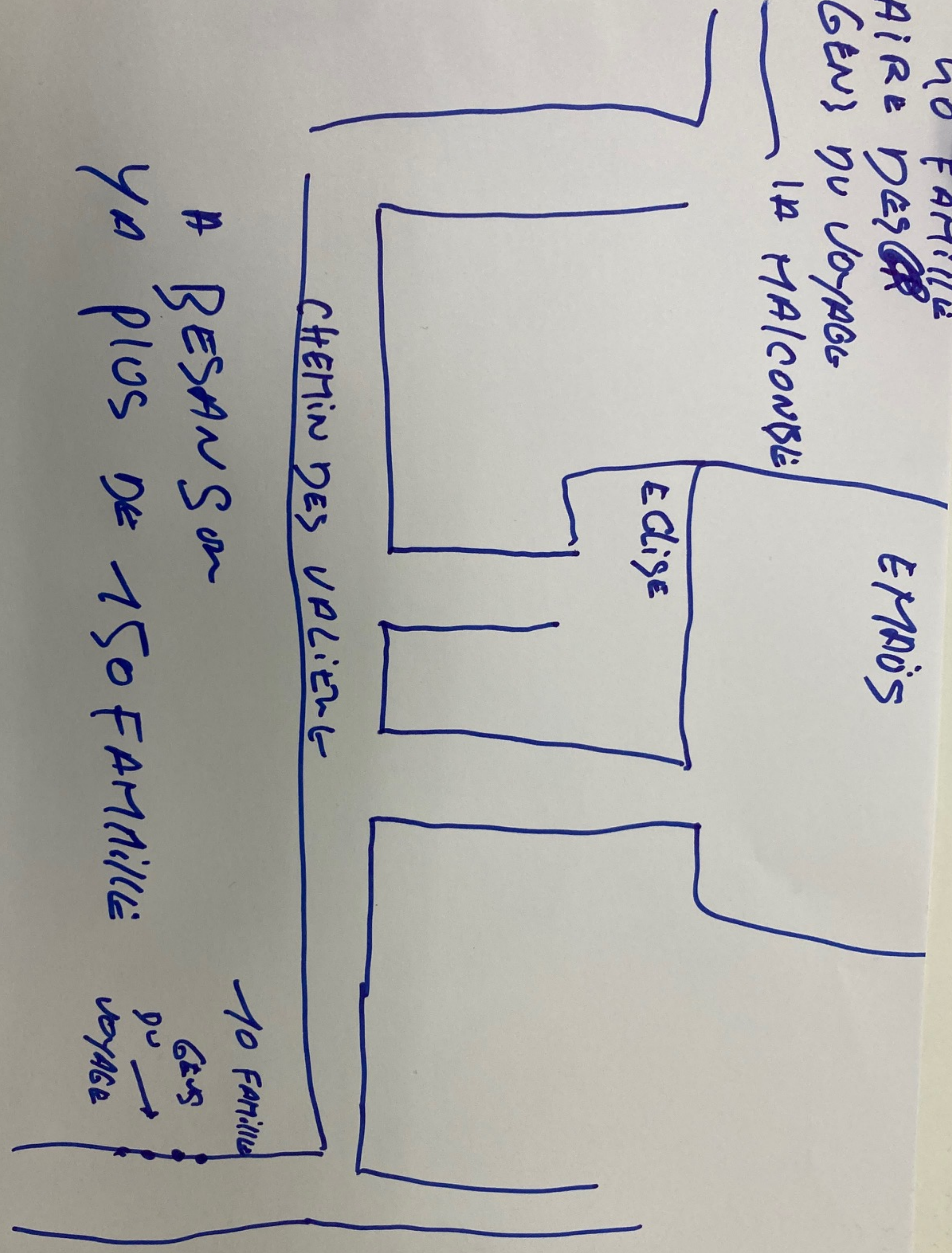
EMMOS

ECLISE

CHERIN DES VALIENS

A BRESANSON
YA PLUS DE 150 FAMILLES

10 FAMILLES
GENS DU VOYAGE



Département Urbanisme

Affaire suivie par : Léa VITTOZ

N/Réf : 18.0233

Tél : 03 81 61 51 22 – 03 81 87 89 10

topo@grandbesancon.fr

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire

M. WELTY CHARLES
7 CHEMIN DES VALLIERES A PORT-DOUVOT
25000 BESANCON

Besançon, le mardi 19 juin 2018

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Le Maire de la ville de BESANCON soussigné certifie¹ que le ou les immeubles suivants :

Cadastrés : KZ n°42-43

Appartenant à : M. MORENO MAIKA

Portent : le n° 7 Chemin des Vallières à Port Douvot

Il est obligatoire et nécessaire (pour différents services dont ceux de secours) d'identifier clairement
votre numéro d'adresse, aussi une plaque de numérotation vous est gracieusement donnée à
l'accueil de la Mairie au 2 rue Mégevand de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire
L'adjoint délégué à l'urbanisme
Nicolas Bodin



N. Bodin

¹ Ce certificat de numérotage vaut justificatif d'adresse auprès des différents services publics (impôts, ramassage des
déchets...) ou entreprises de services (électricité, gaz, eaux, téléphonie, distribution de courriers...)

Besançon, le 12 MAI 2017

PÔLE SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT URBANISME ET GRANDS PROJETS URBAINS
Direction Urbanisme Opérationnel

Objet : demande de renseignements

Affaire suivie par : JM.LARTAUD
Courriel : secretariat.urbanisme@besancon.fr
Tél. 03 81 61 51 21
V/Réf. :
N/Réf. : JML/VMS - 170489

Monsieur Georges MEYER
Les Petites Brosses
NEVOY
45500 GIEN

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 30

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 23 février dernier concernant la possibilité d'installer votre lieu de culte sur une parcelle située chemin des Vallières et cadastrée KZ 42 et 43, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- La localisation en zone A du Plan Local d'Urbanisme n'est pas incompatible avec l'installation d'un équipement collectif privé et je ne vois donc pas d'objection à ce que votre église s'installe sur ce terrain,
- Le local permettant l'exercice de votre culte est considéré comme un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) et à ce titre, son installation devra faire l'objet d'une demande de permis de construire sur laquelle les commissions d'accessibilité et de sécurité seront consultées,
- Les constructions en place et celles à venir devront donc faire l'objet d'une demande de permis en régularisation.

Mes services se tenant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,
Par délégation,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme, Aménagement
Urbain et Grands Travaux



Nicolas BODIN

Mairie de Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex
Tél. 03 81 61 50 50
Fax 03 81 61 50 99
www.besancon.fr